



*Communiqué de presse
Paris, le 28 juin 2011*

Les certificats d'économies d'énergie

« Un dispositif grand public qui prend de l'ampleur »

Dans la continuité de la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique mise en place le 17 juin dernier par Madame Nathalie Kosciusko-Morizet afin d'alléger la facture d'énergie des ménages, réduire notre dépendance énergétique et lutter contre le changement climatique, **l'Etat vient de renforcer le dispositif des certificats d'économies d'énergie créé en 2006.**

En effet, l'Etat tire un bilan à la fois très satisfaisant et prometteur de ces certificats d'économies d'énergie qui oblige les vendeurs d'énergie à développer les travaux d'économies d'énergie chez leurs clients. **Les ménages perçoivent désormais nettement leur intérêt à comparer les nouvelles offres commerciales de plus en plus diversifiées et incitatives proposées par les vendeurs d'énergie** : EDF, GDF, les vendeurs de fioul domestique ou bien de carburants comme Total, Leclerc, Carrefour ... Il s'agit maintenant de choisir, avant de signer tout devis de travaux, la proposition la plus adaptée à leur situation : aides financières directes à l'investissement, prêts à taux bonifiés, conseils et accompagnement par des professionnels...

Au 31 décembre 2010, la DRIEE Ile-de-France avait déjà délivré des certificats pour un montant correspondant au double de l'objectif national d'économie d'énergies fixé en première période. Ils ont, par exemple permis, depuis 2006 et sur l'ensemble du territoire national, l'installation de 440 000 chaudières à haute performance et l'isolation de 11 millions de m² de toitures, murs, fenêtres.

Par comparaison, ces travaux permettent de réduire les émissions de CO₂ de 2 millions de tonnes chaque année et ils représentent une économie d'énergies équivalent à :

- **la consommation annuelle des logements de 1,3 million d'habitants**
- **la moitié de la production française annuelle d'électricité à partir de charbon.**

L'efficacité de ce dispositif novateur a été vérifiée, fin 2010 par la DRIEE Ile-de-France, lors d'un **contrôle de grande ampleur** portant sur 300 travaux d'économies d'énergie. Le dispositif est entré dans une phase de maturité et d'accélération et le nouvel objectif, pour la période 2011-2013, correspond à une **multiplication par plus de 6 de l'obligation d'économies d'énergies imposée aux vendeurs d'énergie en première période.**

A cet égard, la DRIEE Ile-de-France vient d'agréer **le premier plan d'actions** présenté par un regroupement de vendeurs de fioul domestique (ECOFIOUL) : dorénavant, cette structure va informer directement les ménages du montant des aides qui leur seront versées en fonction des types de travaux envisagés.

Compte tenu du renforcement du dispositif des certificats d'économie d'énergies, il a été décidé de valoriser les compétences acquises en Ile-de-France en créant un **pôle national** qui sera chargé, à compter de septembre 2011, de l'instruction des dossiers ainsi que des contrôles.

Contacts :
Préfecture de la région d'Ile-de-France – Tél : 01 82 52 40 25
DRIEE Ile-de-France – Tél : 01 44 59 48 37